

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0633

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon

8° - Lyon 9° - Meyzieu - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval -

Neuville sur Saône - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Digiet: Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la

mise en oeuvre du dispositif

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de

la ville

Rapporteur: Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthillier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0633

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet: Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers en politique de la ville inscrits au contrat de ville métropolitain approuvé, pour la période 2015-2020, par délibération n° 2015-0410 du Conseil du 29 juin 2015.

Les Communes concernées pour l'année 2015 sont Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Grigny, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain et de développement social des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Communes, bailleurs, associations, régies de quartier), aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Afin d'enrayer leur processus de déqualification et / ou le manque d'attractivité, d'assurer la pérennité des investissements réalisés, des actions sont mises en œuvre chaque année, portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

La gestion sociale et urbaine de proximité est mise en œuvre au travers de programmes d'actions partenariaux par quartier, animés dans les quartiers par les équipes projet politique de la ville, co-financées et comandatées par la Métropole de Lyon, l'Etat et les Communes concernées. Ces actions permettent également :

- de renforcer, dans les quartiers, la coordination des interventions des différents services gestionnaires (Ville, Métropole, bailleurs) pour la gestion des espaces extérieurs (publics ou privés),
- l'émergence d'actions spécifiques financées de manière partenariale pour la résolution de difficultés quotidiennes, en complément du droit commun, ou pour les bailleurs sociaux par le biais d'exonérations partielles de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordées par l'Etat,
- d'assurer une veille territoriale et une évolution partagée des actions conduites et de leurs impacts.

Les plans d'actions font l'objet d'une programmation annuelle co-pilotée par la Métropole de Lyon et l'Etat. Les maîtres d'ouvrages concernés sont principalement les bailleurs sociaux, les Communes, les associations et les copropriétés bénéficiant d'un plan de sauvegarde. Les actions sont financées par l'Etat, la Métropole, les Communes, la Région Rhône-Alpes, les bailleurs sociaux et les maîtres d'ouvrage au regard de leurs compétences respectives. La Métropole finance prioritairement des actions visant à l'amélioration du cadre de vie et la tranquillité.

Le calcul du financement de la Métropole répond au principe d'un cofinancement des actions et respecte un plafond de 200 000 € de participation de la Métropole par action.

Pour 2015, la programmation globale GSUP est estimée à 8 800 000 €, avec un engagement financier de la Métropole d'un montant total de 1 583 000 €.

L'attribution de chaque subvention fera l'objet d'une décision de la Commission permanente de la Métropole prise sur la base de la délégation attribuée par le Conseil par l'article 1.20 de la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve, dans le cadre du contrat de ville métropolitain et de l'objectif d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des quartiers prioritaires, les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels par application des règles suivantes :
- financement par la Métropole, en priorité, des actions visant à l'amélioration du cadre de vie et la tranquillité,
- chaque action financée par la Métropole fait l'objet d'un cofinancement,
- le montant de subvention de la Métropole, pour chaque action, est plafonné à 200 000 €.
- **2° Délègue** à la Commission permanente, en application de l'article 1.20 de la délibération n° 2015-0004 du Conseil du 16 janvier 2015, le soin de prendre toute décision relative aux subventions à attribuer conformément au 1° ci-dessus.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.